

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix-sept heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 22

VOTANTS : 34

Etaient présents :

Mme Perron, (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier, (Coullons), M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
Mme Bourdin	à Mme Lemaitre
M. Damon	à Mme Chambon
Mme Riby	à M. Darmois
M. Morel	à Mme Lafaye
Mme Agogué	à M. Hidas
M. Greuin	à M. Chevré
Mme de Metz	à M. Rougeron
Mme Fleury	à M. Boulogne
Mme Gros	à Mme Robbio
M. Prieur	à M. Chaborel
M. Chenuet	à Mme Rollando

Etaient absents excusés :

M. Tagot, M. Pressoir, Mme de Crémiers, Mme Flandry,

Etaient absents

Mme Poirier Chevallier, M. Colpin, M. Fromentin,

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/077

OBJET : Vote du budget supplémentaire 2022 – Budget annexe de la ZA de Saint-Gondon

Vu l'instruction comptable M14,

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

Pour la section de fonctionnement, la section s'équilibre au montant de 594 807, 50 € en dépenses et en recettes.

Pour la section d'investissement, la section s'équilibre au montant de 926 232, 71 € en dépenses et en recettes.

Sur avis favorable de la commission finances du 7 juin 2022,

Sur avis favorable du Bureau du 10 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe de la zone d'activité de Saint Gondon.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute procédure de commande publique et à signer tout marché correspondant aux crédits et opérations inscrits,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

à Gien, le 4 juillet 2022

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2022

Le Président,
Francis Cammal

